

ANNEXE A  
ÉNONCÉ DE TRAVAIL  
21220-15-2076174

## SERVICES DE CONTRÔLE ANTIPARASITAIRE

L'objectif de ce contrat est d'assurer la disponibilité de personnel qualifié et agréé pour le contrôle des insectes et animaux nuisibles, tel que détaillé aux présentes.

- Le contractant doit assurer des services de contrôle des insectes et d'animaux nuisibles (oiseaux, insectes, rongeurs) au Service correctionnel du Canada, Pénitencier de Dorchester (secteurs de sécurité minimale et moyenne) et au Centre de rétablissement Shepody comme suit :
- Assurer deux (2) visites d'inspection et de service prévus selon un horaire mensuel (un maximum de 24 par année).
- Le contractant doit faire l'inspection de tous les bâtiments et les toitures bi hebdomadairement pour s'assurer qu'il n'y a pas d'infestation par des insectes et animaux nuisibles, y compris les rongeurs et les pigeons. Ce service comprend le retrait des carcasses et des nids.
- Le contractant doit proposer et mettre en œuvre des stratégies et des appareils de contrôle des insectes et animaux nuisibles selon les besoins. Ces stratégies et appareils doivent être approuvés par l'autorité du projet.
- Effectuer de l'arrosage au Pénitencier de Dorchester (secteurs à sécurité minimale et moyenne) pour éliminer les insectes le ou vers le 15 octobre (si la température le permet) au moment de l'inspection et du service.
- Effectuer l'arrosage de l'enceinte et du périmètre du Pénitencier de Dorchester (secteurs à sécurité minimale et moyenne) pour l'élimination des insectes selon les besoins.
- Assurer d'autres services d'arrosage selon les besoins découlant des constats et des recommandations à la suite des inspections mensuelles.
- Le contractant doit posséder une licence valide pour l'application des pesticides, ainsi qu'une licence valide d'exploitant émise par la province du Nouveau-Brunswick.
- La gestion des opérations de contrôle des insectes et animaux nuisibles doit se faire selon les exigences suivantes :
  - Perturbe les contrôles naturels le moins possible
  - Le plus faible risque à la santé humaine
  - Le plus faible risque à un organisme non ciblé
  - Le moins dommageable à l'environnement
  - Le plus susceptible de réduire l'incidence d'insectes et d'animaux nuisibles à long terme
  - Le meilleur coût/bénéfice avec le temps
  - Le plus ciblé pour les plus grands animaux nuisibles ; et
  - Être compatible avec les tactiques de gestion de la résistance aux pesticides.
- Le contractant doit maintenir un registre de l'utilisation des pesticides dans les installations. Au moins une copie du registre doit être conservée dans les dossiers de l'autorité du projet. Le registre doit documenter le pesticide utilisé, le taux d'application ou la quantité utilisée, l'emplacement de l'application lors de chaque visite, faire le suivi des résultats avant et après traitement ainsi que les mesures de contrôle n'utilisant pas des pesticides afin de réduire l'incidence des insectes et animaux nuisibles à l'avenir, ainsi que le genre et la quantité de pesticide utilisé.

ANNEXE A  
ÉNONCÉ DE TRAVAIL  
21220-15-2076174

Exigences obligatoires

Expérience individuelle – le contractant doit indiquer au moins deux (2) personnes qui possèdent de l'expérience dans la prestation des services de contrôle des insectes et des animaux nuisibles et du nettoyage des fientes de pigeon.

Démontrer que les membres du personnel proposés qui doivent effectuer le travail en vertu de ce contrat possèdent au moins une (1) année d'expérience chacun dans ce domaine.

Preuve de l'agrément à la suite d'une formation dans les domaines suivants pour chaque personne proposée. Si cette formation est donnée à l'interne, le contractant doit fournir une déclaration écrite attestant que cette formation a été donnée et que les personnes qui doivent faire le travail ont assisté à la formation.

- Protection contre les chutes
- Espaces clos
- Attestation pour appliquer les pesticides émise par le Nouveau-Brunswick
- Une formation en pesticides de base et en l'aspect structural
- Une licence valide émise par le Nouveau-Brunswick en tant qu'opérateur antiparasitaire
- Assurance responsabilité

La formation doit être offerte aux frais du contractant. Le personnel en établissement devra exhiber ses attestations sur demande. Le contractant doit s'assurer que son employé reçoive toute formation supplémentaire appropriée et l'attestation requise pour lui permettre d'effectuer le travail d'une manière sécuritaire.

- Fournir les pièges de type *Ketch All* selon les besoins et faire l'inspection et le nettoyage des pièges déjà installés et y installer les appâts.
- Faire l'installation des pièges « vivants » pour piéger les chats et les mouffettes d'une manière sécuritaire et sans douleur.
- Fournir des plaques collantes pour le contrôle des souris, des bâtonnets pour le contrôle des insectes et les pièges à insectes de type Vector/Mantis et Flintal/Gilver selon les besoins.
- Effectuer l'installation et le retrait des pièges à oiseaux, y compris l'installation des appâts et le nettoyage conformément aux normes législatives, selon les besoins.
- Fournir les fiches signalétiques SIMDUT pour les produits chimiques avant d'en faire usage à l'établissement.
- Le contractant doit sur demande de l'autorité du projet, soumettre un plan écrit des opérations pour fins d'approbation. Ceci sera fait pour s'assurer que tout le travail sera effectué d'une manière

ANNEXE A  
ÉNONCÉ DE TRAVAIL  
21220-15-2076174

sécuritaire et qu'il n'y aura pas de dommages aux biens ou à l'équipement et n'aura pas d'incidence sur la sécurité de l'établissement.

- Fournir des services d'urgence entre les inspections régulières et les visites de service dans les deux (2) heures de la réception de l'avis de l'autorité du projet ou de son délégué au cours des heures de bureau et dans un délai de quatre (4) heures de la réception d'un avis après les heures de bureau.

### **Renseignements supplémentaires**

- Des pièges de type « lumière » pour les insectes volants doivent être achetés.
- Des pièges à rongeurs intérieurs et extérieurs sont estimés à 21.
- Les employés de la société antiparasitaire doivent être agréés et posséder une formation en espaces clos.

Le contractant doit se conformer au Programme d'accès aux espaces clos et de sécurité du Pénitencier de Dorchester et aux Instructions permanentes jointes aux présentes régissant l'accès aux espaces clos.

Le contractant doit fournir tout l'équipement, les personnes et le matériel requis pour l'accès aux espaces clos, à l'exception de l'équipe de secours. Le Service correctionnel du Canada fournira les services de l'équipe de secours.

### **SÉCURITÉ**

Le contractant convient que ses agents, officiers et employés seront escortés en tout temps lors de la prestation de services en vertu du contrat.

.